



Le prévenu, hier, à son arrivée au Tribunal correctionnel de Lausanne.

LE BOURREAU RESTERA EN PRISON

JUSTICE Un multirécidiviste a été jugé hier, pour avoir violenté une femme fragile qui l'avait invité chez elle un jour de dérive.

«**E**lle m'a réveillé et a crié: «Casse-toi, fils de pute.» Alors je l'ai tapée à coups de poing», admet l'accusé, les yeux hagards, tout en niant avoir enchaîné sur des abus sexuels. «Sans l'intervention de ma voisine, je ne serais peut-être plus de ce monde», explique sa victime, d'une voix à peine audible, après que l'accusé, à qui elle ne voulait pas être confrontée, a été évacué de la salle. Hier, c'est l'histoire de deux souffrances qui se sont attirées, mêlées puis renforcées dans la violence sur laquelle s'est prononcé le Tribunal correctionnel de Lausanne.

Au final, Pierre*, multirécidiviste de 39 ans à l'enfance chaotique (lire ci-dessous), dont la responsabilité a été jugée «moyennement diminuée», a écopé de 2 ans et demi de prison pour contraintes

sexuelles et lésions corporelles simples sur Mia*. Cette trentenaire lausannoise souffrant d'alcoolisme, bipolaire de longue date et très isolée, avait eu la mauvaise idée d'aborder son bourreau devant la gare de Lausanne et de l'in-

viter dans son studio, au lendemain d'une nuit blanche très arrosée. Elle voulait meubler sa solitude «sans arrière-pensée». C'était le vendredi 13 janvier 2017, vers 8 h.

La suite n'a été qu'une beuverie confuse, clôturée par le sommeil

des deux protagonistes et suivie par le réveil que l'on sait et un séjour aux urgences du CHUV pour Mia («Le Matin» du 19 octobre). «Une part de moi me dit que tout ça est aussi de ma faute. Pourtant, je sais bien que je ne le méritais pas», a expliqué cette dernière en larmes, qui a précisé aussi être en train de remonter la pente seule. Elle s'est remise à la danse et est sobre depuis trois semaines. Son bourreau a lâché: «J'aurais dû prendre mon train au lieu de la suivre!» Ce à quoi le président Bruttin a rétorqué un cinglant: «Effectivement!»

«L'expertise psychiatrique décrit l'accusé comme un sociopathe sans empathie, pour qui les femmes sont décevantes et à rejeter. Il est un danger pour toute la population féminine», a asséné Me Fontana, avocate de la victime lors de sa plaidoirie. Le tribunal semble avoir partagé cet avis.

● TEXTE LAURENT GRABET
● PHOTO SÉBASTIEN ANEX

«Il reste mon fils malgré tout»
ÉCLAIRAGE C'est avec une dignité teintée de fatalisme que la mère de Pierre est venue le soutenir au tribunal. «Quoi qu'il fasse, il reste mon fils», nous a expliqué la Vaudoise. Elle raconte que son fils adoptif était un enfant des rues de Medellín. Mal nourri, à 5 ans il en paraissait 3, et avait été placé dans un orphelinat où il était battu. Ses parents biologiques, alcooliques, venaient le récupérer lors de leurs rares moments de lucidité. À 8 ans, Pierre est adopté en Suisse. Ses souffrances ressurgissent à l'adolescence, où il se met à se droguer et à fuguer. La suite sera une déchéance progressive, se soldant par neuf passages devant la justice et une dizaine d'années de prison. «Mon fils est malade. Je suis fatiguée de le défendre», dit la mère. Seule une thérapie suivie pourrait l'aider.» Et la compagne de l'intéressé, de 23 ans son aînée, d'acquiescer.

* Noms connus de la rédaction